

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LOUDES**

Nombre de conseillers

En exercice : **15**

Présents : **13**

Votants : **15**

L'an deux mil vingt-six le : **20 octobre à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Loudes s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Laurent BARBALAT** - Maire –

Date convocation : 13 octobre 2026

Présents : Mesdames-Messieurs Naaïma DEGAÏCHIA ; Fabrice GRANIER ; Cathie MOREL ; Gaith DEGAÏCHIA ; Marie-Christine CELLIER ; Francis CHAUTARD ; Cyril ALMÉRY ; Anaïs GAUTHIER ; Julien VALLET ; Didier GALLARD ; Jordane LESIEUR ; Lionel LEGRAND ; Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Mme Chloé PEREIRA procuration M. Gaith DEGAÏCHIA ; Mme Léa CHAPELON procuration Mme Naaïma DEGAÏCHIA

Absents :

Secrétaire : **M. Gaith DEGAÏCHIA**

Délibération 42-2026

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juillet 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 17 juillet a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de M. Gaith DEGAÏCHIA.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier

Le Conseil Municipal après avoir délibéré , à l'unanimité :

- **VALIDE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juillet 2026.

Le 20 /10/2026

Le Maire, Laurent BARBALAT



Le 20/10/2026

Le Secrétaire, Gaith DEGAÏCHIA

